



Compte rendu de la réunion **du Conseil Municipal du 28 février 2020**

Les Conseillers Municipaux se sont réunis le vendredi vingt huit février deux mille vingt à vingt heures, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Aubague, Maire.

Présents : Mrs Jean-Paul Aubague, Bernard Perrin, Christophe Balvay, Jean-Pierre Besson - Jean-Pierre Jaillot, Mmes Virginie Batista, Monique Vouillon, Christine Vivier.

Absent excusé : M. Genette Ludovic.

Secrétaire de séance : M. Besson Jean-Pierre.

1)- Informations et communications sur les différentes réunions intercommunales :

Le Maire donne différentes informations relatives à la réunion du Conseil Communautaire qui s'est tenue le 27 février dernier à la salle communale de Clermain (Navour/Grosne) avec les votes des budgets primitifs 2020.

2)- Comptes administratifs et de gestion 2019- Affectations des résultats comptables :

Bernard Perrin, Adjoint au Maire, préside la séance et donne lecture des différents comptes administratifs **2019** de la Commune, ainsi que les comptes de gestion 2019 correspondants :

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité et procède à la signature des divers Comptes Administratifs **2019** de la Commune, arrêtés comme suit, ainsi que les comptes de gestion **2019** correspondants, établis par le Trésorier Municipal correspondants :

Constate leur parfaite concordance avec les comptes de gestion 2019 présentés par M. le Trésorier Municipal, qui sont aussi adoptés à l'unanimité.

Affectation des résultats comptables 2019 :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2019** le Conseil Municipal statue à l'unanimité sur l'affectation des résultats comptables de l'exercice **2019** ainsi qu'il suit :

Budget Général de la Commune :

Résultat de clôture 2019 en investissement : - 256 152,35 €
Résultat de clôture 2019 en fonctionnement : + 181 106,64 €
Déficit global de clôture : 75 045,71 €
Résultat d'investissement à reporter au compte 001 : 256 152,35 € dépenses d'investissement.
Affectation du résultat de fonctionnement : C/1068 : 181 106,64 €

Budget Halte de Loisirs du « Moulin de la Vallée » :

Excédent global de clôture : 13 925.17 €
Investissement : 0
Excédent de fonctionnement : 13 925.17 €

Résultat de fonctionnement reporté (cpt 002) : 13 925.17 € au B.P. 2019

Exécution du virement à la section d'investissement : affectation
(Cpte 1068, recettes) : 0

3° - Budgets primitifs 2020 :

Le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2020.

Budget Commune :

Dépenses de fonctionnement : 529 392,98 €
Recettes de fonctionnement : 529 392,98 €

Dépenses d'investissement : 631 016,62 €
Recettes d'investissement : 631 016,62 €

Budget Halte de Loisirs du « Moulin de la Vallée » :

Dépenses de fonctionnement : 25 075,17 €
Recettes de fonctionnement : 25 075.17 €

Dépenses d'investissement : 0 €
Recettes d'investissement : 0 €

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité ces deux budgets au titre de l'année **2020**.

En l'absence de l'état de notification du produit assuré des trois taxes directes locales au titre de l'année **2020** (non reçu à ce jour), le Maire propose de ne pas voter les taux 2020 au cours de cette séance ne connaissant pas actuellement les bases prévisionnelles.

Le Conseil Municipal, décide de voter pour 2020 le même produit des trois taxes directes locales que le montant encaissé en 2019.

4° - **Personnel Communal** :

Le Maire donne différentes informations relatives au personnel communal : arrêt de maladie de la Secrétaire de Mairie – remplacement de la personne en charge des réservations et des inventaires de la salle du « Mille Club » au 1^{er} avril prochain - remplacement de la préposée à l'Agence Postale Communale, suite au départ en retraite au 1^{er} juillet prochain de l'Agent titulaire –

5° - **Demande de cession foncière** :

Le Maire présente la demande d'acquisition d'une petite partie de terrain communal, lieu-dit : « Les Entrées » présentée par Mme Françoise Galiffet et M. Martin Röhrs, propriétaires riverains.

Les élus se rendront sur place pour examiner cette éventuelle cession.

6° – **Restaurant scolaire** :

Le Maire donne connaissance du courrier en date du 13 février dernier de la Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.)

Il présente le rapport d'inspection faisant suite au contrôle réalisé le 09 janvier dernier par Mme Mommessin Karine de la D.D.P.P. –

La maîtrise des risques sanitaires dans la cantine scolaire est toujours évaluée comme « insuffisante ».

Un débat s'instaure concernant la responsabilité du SIVOS sur la formation des cantinières. Une contre visite des locaux sera demandée pour déterminer les travaux à effectuer pour être en conformité avec la Loi.

7° – **Questions diverses** :

Le Maire présente une demande de subvention formulée par l'Association locale des Parents d'Elèves du Collège Saint-Cyr de Matour.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter à une prochaine séance l'attribution ou non d'une subvention après obtention de divers renseignements sur le nombre d'élèves concernés domiciliés à Trambly.

Christophe Balvay présente différents devis pour des prestations de fauchage, de rigolage des fossés sur les chemins communaux et de déneigement. Les tarifs restent inchangés par rapport à ceux de l'année dernière.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, salle de la Mairie, pour l'élection du Maire et des Adjointes (date non fixée à ce jour).